



17ème législature

Question N° : 67	De M. Emmanuel Mandon (Les Démocrates - Loire)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > lieux de privation de liberté	Tête d'analyse > Sécuration des abords de la prison de La Talaudière	Analyse > Sécuration des abords de la prison de La Talaudière.
Question publiée au JO le : 07/01/2025		

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon appelle l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la maison d'arrêt de la Talaudière, située dans sa circonscription. Comme de nombreuses prisons françaises, la « Talau » comme on la surnomme, cumule tous les handicaps et cela depuis de très nombreuses années : surpopulation carcérale structurelle (148 %, soit 390 détenus pour 263 places pour la Talaudière), conditions d'incarcération problématiques, respect insuffisant des normes de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Le projet de fermeture de cette prison et sa relocalisation ayant été abandonné il y a quelques années, il semble nécessaire de consacrer à court terme un effort budgétaire suffisant en faveur du renforcement de la sécurisation des abords. Sur ce dernier point, il convient de souligner que les premières victimes sont les riverains immédiats de la prison. Et si différentes mesures ont été prises ces dernières années pour tenter de contrecarrer les intrusions répétées, celles-ci se sont révélées insuffisantes. Pour mémoire, ces travaux de sécurisation partiels comportaient la réalisation d'une clôture sur une partie du périmètre de la prison pour prévenir les projections de produits ou substances illicites sur les cours de promenade et l'édification d'un pare-vue pour protéger les familles des nuisances sonores et visuelles. Force est de constater que ces investissements n'ont pas du tout atteint les résultats escomptés ; les intrusions aux abords de la prison se poursuivent, ce qui ne manque pas de créer une véritable situation d'insécurité pour les riverains. Dans l'attente d'engagements fermes qui permettraient de rassurer les riverains et pour parer à l'urgence, M. le député lui demande quels aménagements immédiats et complémentaires il envisage de faire réaliser pour la sécurisation active et passive de l'intégralité du périmètre de l'établissement. Enfin, quant à l'hypothèse d'une relance d'un projet de construction d'un nouvel établissement dans une perspective plus lointaine, il lui paraît indispensable de reprendre la réflexion à partir des études existantes. Il lui demande sa position sur ce sujet.